



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL- DE-RIMOUSKI

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022, un avis de motion a été donné concernant l'adoption d'un Règlement 310-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski

Que le RÈGLEMENT 310-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski sera adopté à la séance régulière du conseil prévue le 7 février 2022 à 19h00 par vidéoconférence. En raison des normes sanitaires en vigueur liées à la COVID 19 la séance est à huis clos. Le projet de règlement est disponible par courriel au dg.stgab@mitis.qc.ca ou par demande téléphonique au 418-775-0148 pour un exemplaire à vous être posté.

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 24 janvier 2022.

Frédéric Lee, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 24 janvier 2022.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 24 janvier 2022

Frédéric Lee, directeur général, secrétaire-trésorier